

RÉPUBLIQUE DU CONGO

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES RÉFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA MAÎTRISE DES
EFFECTIFS

93-552 du 20 NOVEMBRE 1993

DECRET N° /MFPA.DGFP.DME.SIE.-

Portant rectificatif au décret n°
91-422/MTSS.DGFP.DGPCE du 15 Mai
1991 portant intégration et nomina-
tion de certains candidats dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie I
des Services Sociaux (Enseignement)
en tête : PEPIYE Jean Davy.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

- DGB : (/u la constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant re-
fonte du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le ré-
gime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant
les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 regle-
mentant la prise d'effet du point de la solde des actes reglemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de
carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 67/304/MT-DGT du 30 Septembre 1967
modifiant le tableau hiérarchique des cadres de l'Enseignement
Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles
19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement ;
DGCF : (/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant
organisation des intérimaires des Ministres ;
(/u le décret n° 91-422/MTSS.DGFP.DGPCE du 15 Mai 1991
portant intégration et nomination de certains candidats dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseigne-
ment) en tête : PEPIYE Jean Davy ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;

Sur instructions du Conseil des Ministres du 12 Mars 1992;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er : Est rectifié le décret n° 91-422/MISS-DGFP-DGPCE du 15 Mai 1991 portant intégration et nomination de certains candidats dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en tête : PEPIYE (Jean Davy).

ARTICLE 2 : En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30 Septembre 1967 susvisé, les candidats dont les noms suivent, titulaires du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement dans les Lycées (CAPEL) options : (Mathématiques, Physique-Chimie Sciences Naturelles) obtenu à l'Université Marien NGOUABI sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommés au grade de Professeur Certifié de Lycée de 1° échelon Stagiaire, indice 830.

- PEPIYE (Jean Davy), né le 13 Mai 1961 à N'dengue
- PORI Véronique, née le 26 Septembre 1960 à le Briz
- NLAMBA (Ferdinand), né le 8 août 1962 à Gamboma
- NGAKONO (Albert), né le 16 Juillet 1963 à Olounou
- NDOKADIKI Marcellin, né le 20 août 1961 à Enguindi (Makoua)
- NDANGUI (Jean Baptiste), né le 28 Juillet 1960 à Pointe-Noire
- LOEMBA (Daniel), né le 1er Janvier 1958 à Mvouti
- ATIPO Poster, né le 20 Mars 1962 à Gamboma
- BITSINDOU (André), né le 6 Mai 1959 à Brazzaville
- EBONGA (Raymond), né le 31 Décembre 1958 à Méké
- MONTEBOULI RADEGONDE Clarisse, née le 11 Janvier 1958 à Brazzaville
- MAKITA (Bernard), né le 9 Juin 1959 à Bihala (Sibiti)
- MATONDO FOUKA (Eugène Oscar), né le 13 Juillet 1962 à Brazzaville.

ARTICLE 3 : Conformément aux instructions du Conseil des Ministres du 12 Mars 1992, les intéressés sont titularisés exceptionnellement au titre de l'année 1989 et nommés au 1° échelon de leur grade, indice 830 pour compter du 5 Octobre 1989 ACC = 1 an

ARTICLE 4 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 26 NOVEMBRE 1993

PAR LE PREMIER MINISTRE
CHEF DU GOUVERNEMENT

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES


Jean Prosper KOYO .-


Général Jacques Joachim YHCMBY-OPANGO .-

AMPLIATIONS :

JORC	1
DGFP/DIE	3
DGFP/BST	3
DGB	3
DGCF	1
MENRSE	2
DPJA/MENRSE	2
DOSSIERS	39
INTERESSES	13
SGG/BC	2/.-